

EPSON COVERPLUS

Conditions

1. Définitions

Dans les présentes conditions :

L'« Enregistrement » désigne le processus du site Web d'enregistrement **EPSON** CoverPlus vous permettant de saisir le numéro d'activation que vous avez acheté (ou qui vous a été remis) et de conclure un contrat avec Epson pour un Produit de Service Epson CoverPlus dans le cadre des présentes conditions.

La « Durée du service » est la période commençant à la date d'achat du Produit par le premier utilisateur final et s'étalant sur un nombre d'années définies dans la partie « Description ». *Elle ne court ni à compter de l'achat d'un code d'activation ou d'un pack **EPSON** CoverPlus, ni à la fin de la Garantie commerciale standard offerte par Epson pour le Produit.*

Le « Produit » désigne une imprimante, un scanner individuel **EPSON** ou tout autre matériel dont le modèle est précisé dans la « Description », et le numéro de série est donné lors de la phase d'Enregistrement. Il peut également désigner tout produit de remplacement fourni par Epson dans le cadre du Service.

Le « Service » correspond au service fourni par Epson, ou son sous-traitant, dans le cadre de la « Durée de service » du présent contrat, telle que décrite au paragraphe 3 des présentes conditions.

La « Description » désigne la définition des éléments principaux du Service (notamment la Durée de service et le type de Service) fourni dans le cadre du Service **EPSON** CoverPlus spécifique sélectionné lors de l'Enregistrement.

« Epson » désigne la société au sein du groupe de sociétés Epson qui a initialement fourni le pack **EPSON** CoverPlus ou le numéro de code d'activation que vous avez acheté. L'identité de cette société est indiquée lors de la phase d'Enregistrement. Une liste de sociétés Epson avec leur adresse pour toute correspondance relative à **EPSON** CoverPlus est indiquée à la fin du présent document.

« **EPSON** » indique l'utilisation d'une marque déposée de Seiko Epson Corporation au Japon.

2. Produit pour lequel le Service CoverPlus est fourni

Pendant la Durée du service, Epson, ou son sous-traitant agréé, vous fournira le Service en relation avec le Produit. Le Service sera exclusivement délivré pour le Produit en question.

3. Service fourni

Le niveau de service qu'Epson fournit en tant que Service est précisé dans la Description. Vous trouverez davantage d'informations sur le type et le niveau de service en Annexe 1.

Selon ces éléments principaux spécifiques (qui varient d'un Produit Service **EPSON** CoverPlus à un autre), le Service est tel que décrit dans les présentes conditions.

Le Service fourni implique, à la seule discrétion d'Epson, le réglage, la réparation ou le remplacement du Produit.

Les réglages ou réparations garantissent le fonctionnement optimal du Produit par rapport à son âge et à l'utilisation qui en est faite. Les produits de remplacement peuvent être des unités remises à neuf garanties par Epson.

En cas de mise à disposition d'un produit de remplacement, la Durée du service d'extension de garantie restant à couvrir sera transférée sur le produit de remplacement.

4. Demander un Service

Pour toute demande d'une réparation de votre produit dans le cadre de ce Service, contactez votre centre de service agréé Epson le plus proche. Avant toute demande, nous vous recommandons de réaliser les autocontrôles préconisés tels que décrit sur le site Web du support technique d'Epson, www.epson.fr/support. Ce dernier contient également les informations sur chaque centre de service agréé d'Epson. Contactez le centre le plus proche de chez vous.

5. Vos responsabilités

Si le Service fourni inclut l'utilisation du Produit pendant sa connexion à un ordinateur ou périphérique de stockage de données, vous devez vous assurer, avant d'autoriser tout travail sur le produit, d'avoir sauvegardé l'ensemble des dossiers, informations, fichiers, logiciels d'exploitation ou d'application, données ou tout autre document de votre système susceptible d'être endommagé lors d'un problème (ci-après les « Données »). Epson ne prend en charge le travail décrit dans le présent contrat que sur cette base.

Cette mesure est nécessaire afin d'être certain(e) de disposer de vos copies de remplacement, en cas de suppression de ces éléments du système ou de leur corruption à l'intérieur du système, en conséquence directe ou indirecte du Service réalisé par Epson.

6. Limites du Service

Le Service est fourni uniquement lorsque le Produit ne fonctionne pas conformément à ses caractéristiques techniques. Le contrat **EPSON** CoverPlus et le Service n'incluent pas :

- la configuration du Produit sur site ni le support technique
- la maintenance de routine en charge de l'utilisateur, le nettoyage ou le remplacement des consommables (par exemple, les cartouches d'encre ou les lampes), comme décrit dans le manuel d'utilisation du Produit
- le calibrage d'autres produits susceptibles d'être connectés ou utilisés avec le Produit. De plus, Epson n'assume aucune responsabilité quant aux performances du Produit utilisé avec un autre équipement ou logiciel
- le remplacement des pièces (autres que les pièces identifiées spécifiquement dans la Description) qui doivent normalement l'être pendant la durée de vie du Produit ou

de tout composant ayant atteint sa fin de vie en raison d'une altération, d'une usure ou d'une déchirure.

Les services ne seront pas fournis si, selon Epson, le problème est dû à :

- un dommage dû à des facteurs extérieurs ;
- une utilisation non conforme aux caractéristiques techniques (telles que définies par le fabricant du produit, qui décide de manière définitive si un produit est utilisé ou pas conformément aux caractéristiques techniques) ;
- une utilisation d'accessoires, de pièces ou de consommables qui ne sont ni de marque **EPSON**, ni approuvés par Epson ;
- des modifications non approuvées par Epson, apportées à votre produit d'origine Epson ;
- ou des pilotes ou autres logiciels fournis avec le Produit. En effet, toute modification ou correction est soumise à la licence fournie et ne rentre pas dans le cadre des présents services.
- des réparations ou tentatives de réparation réalisées sans autorisation ou par des personnes non agréées ou sans expérience ;
- d'une mauvaise utilisation, d'une utilisation excessive ou inadéquate ou bien d'une utilisation dans un environnement défavorable ou anormal ; ou
- de l'utilisation du Produit avec du matériel ou un logiciel d'application d'une marque autre qu'Epson.

7. Demandes n'entrant pas dans cette garantie :

Le Service **EPSON** CoverPlus ne s'applique qu'au Produit. En cas de présentation par vos soins d'un autre produit (ou d'un produit dont le numéro de série a été retiré ou altéré) pour réparation ou remplacement, ou si la panne a été présentée de manière inexacte et est en fait exclue de la garantie, aucun Service ne sera fourni et Epson vous facturera tous les frais engagés. Si ces frais ne sont pas réglés dans les 28 jours, le présent contrat sera résilié et le Produit ne sera plus couvert.

8. Responsabilités d'Epson

Si le Produit venait à être endommagé en conséquence directe de Services fournis de façon négligente par Epson, ou son sous-traitant, ce dernier s'engage à la réparation ou au remplacement dudit produit. En cas d'endommagement d'un autre bien vous appartenant en conséquence directe de la négligence d'Epson, Epson s'engage à vous verser la somme maximale de 500 000 € pour les réparations ou le remplacement de ce bien par un bien d'un âge, d'un état et de caractéristiques techniques similaires.

Si, suite à la négligence d'Epson (ou de ses employés ou sous-traitants impliqués dans la fourniture du Service), Epson ou son sous-traitant venait à provoquer des blessures physiques ou un décès, Epson en assumerait la responsabilité.

Si les Données (telles que désignées au paragraphe 5) de votre système venaient à être endommagées suite au service fourni par Epson de façon négligée, ce dernier s'engage à tenter toute restauration possible à partir des sauvegardes réalisées préalablement (comme requis ci-dessus). Vous pouvez également restaurer ces données vous-même et être dédommagé raisonnablement par Epson. Epson décline toute autre responsabilité pour tout dommage, corruption ou perte de données du système qui n'auraient pas été

sauvegardées correctement ou pour toute perte résultant de ce dommage, cette corruption ou cette perte.

Epson n'assume aucune autre responsabilité. En particulier, aucune responsabilité (pour violation de contrat ou autre) pour toute perte ou tout dommage consécutif, perte d'utilisation de votre produit ou d'autres éléments ou perte de ventes, de bénéfices ou d'opportunités que vous pourriez être amené à subir ne sera acceptée. Si vous estimez qu'une défaillance d'Epson lors de la prestation du Service risque de provoquer des pertes de ce type et qu'il est important pour vous de vous protéger contre celles-ci, vous devez souscrire une assurance adéquate ou contacter Epson afin de discuter de l'aménagement des conditions du contrat à un tarif majoré.

9. CoverPlus est décrite dans les présentes conditions

Les conditions du contrat conclu entre vous et Epson sont entièrement décrites dans le présent document. Aucune autre condition ou garantie ne s'applique au contrat ni n'est implicite à celui-ci (à l'exception des conditions implicites par statut qui ne peuvent être exclues). Le service fourni est celui décrit dans le présent document et vous ne devez vous appuyer sur aucun autre document.

Notamment : EPSON CoverPlus fait référence et décrit, dans des supports marketing et autres, comme une « Extension de garantie » ou une « extension de la Garantie commerciale » d'Epson. Cependant, le contrat **EPSON CoverPlus** et le Service fourni dans ce cadre, existent indépendamment de toute définition de la Garantie commerciale. Le Service inclus dans le cadre du contrat **EPSON CoverPlus** n'est fourni qu'aux seules conditions définies dans le présent document et non en référence à toute formulation contenue dans toute Garantie commerciale offerte par Epson.

10. Nature du présent contrat

EPSON CoverPlus est un contrat conclu entre vous et Epson, pour la prestation de services spécifiques en cas de panne du Produit ou de fonctionnement de celui-ci en dehors de ses caractéristiques techniques. Par ce contrat, stipulant les services décrits, Epson n'assume aucune autre responsabilité en cas de défaillance de votre produit. Le présent document ne constitue pas une police d'assurance. Il ne s'agit pas non plus d'une garantie ou d'une promesse d'absence de défaillance du Produit ou de conformité de celui-ci à des normes de qualité particulières ou à un fonctionnement continu conformément à ses caractéristiques techniques. Il ne prolonge pas vos droits obtenus à cet égard au moment de l'achat du produit. Le présent contrat n'affecte aucun droit légal existant à l'encontre de la personne qui vous a fourni le Produit ou à l'encontre d'Epson (dans le cadre d'une Garantie commerciale d'Epson ou autre).

11. Interprétation et juridiction

À l'exception des pays dans lesquels le présent contrat doit obligatoirement être soumis au système juridique national, le présent contrat devra être interprété conformément à la loi anglaise. Le présent document a été préparé en anglais par Epson Europe pour être utilisé dans toute la région EMEA. La traduction dans d'autres langues n'est effectuée que pour

des raisons pratiques et n'affecte en rien l'interprétation du document en anglais qui constitue le texte définitif.

Annexe 1

Informations supplémentaires relatives aux types de service comme précisé dans la Description.

Types de service

Sur site

Un technicien agréé se déplacera sur site pour effectuer un diagnostic du Produit et le réparer ou le remplacer (à la discrétion d'Epson) en fonction de la nature ou du type de panne. Si la réparation n'est pas réalisable, et si aucune machine de remplacement n'est disponible immédiatement, une machine de remplacement sera renvoyée sous [x] jours ouvrés.

Si une demande de Service sur site est effectuée avant 15 h 30 le jour « n » (du lundi au vendredi, en Europe continentale et en Afrique et du dimanche au jeudi au Moyen-Orient et en Israël), Epson fera tout ce qui est raisonnablement possible de faire pour s'assurer qu'un technicien agréé se présente à l'adresse où le Produit se situe avant la fermeture des bureaux (17 h 00) le jour ouvré « n + 2 ». Dans ce calcul, seuls les jours ouvrés normaux sont pris en compte, hormis les week-ends et jours fériés. Les demandes de Service réalisées au-delà de 15 h 30 prolongeront ce délai d'une journée.

Échange sur site

Un technicien/transporteur se rendra sur site où se situe le Produit en question, fournit un produit d'échange, puis procède à l'enlèvement du produit en panne. Si une demande de Service sur site est effectuée avant 15 h 30 le jour « n » (du lundi au vendredi, en Europe continentale et en Afrique et du dimanche au jeudi au Moyen-Orient et en Israël), Epson fera tout ce qui est raisonnablement possible de faire pour s'assurer qu'un ingénieur/transporteur se présente à l'adresse où le Produit se situe avant la fermeture des bureaux (17 h 00) le jour ouvré « n + 2 ». Dans ce calcul, seuls les jours ouvrés normaux sont pris en compte, hormis les week-ends et jours fériés. Les demandes de Service réalisées au-delà de 15 h 30 prolongeront ce délai d'une journée.

Retour en atelier

Vous devrez retourner le Produit à un centre de réparation agréé d'Epson (tel que convenu avec Epson lors de l'appel téléphonique, conformément au paragraphe 4). Il en va de votre responsabilité d'emballer le Produit de façon appropriée et de régler les frais d'expédition au Centre de service. Le Produit y sera ensuite réparé ou remplacé (à la discrétion d'Epson) selon la nature ou le type de panne. Puis il vous sera renvoyé par transporteur aux frais d'Epson. Epson fait tout ce qui en son pouvoir pour envoyer le produit réparé ou remplacé sous 5 jours ouvrés à compter de la réception du produit au centre de réparation.

Retour atelier (par vos soins)

Vous devrez rapporter le Produit en question à un centre de réparation agréé d'Epson (comme convenu avec Epson lors de l'appel téléphonique conformément au paragraphe 4). Ce dernier optera alors pour la réparation de votre Produit, tandis que vous patienterez, ou pour son remplacement ou bien pour l'organisation de l'envoi d'un produit de remplacement (à sa discrétion), selon la nature ou le type de panne.

Epson fait tout ce qui en son pouvoir pour envoyer le produit de rechange sous 5 jours ouvrés à compter de la demande effectuée auprès du centre de réparation.

Produit de rechange

Les produits de remplacement (échange) seront généralement des unités ayant été réparées et remises en état par, ou pour le compte d'Epson, par du personnel agréé. Il peut s'agir de produits d'occasion ou non utilisés, mais du même type que le produit en panne. Epson conservera le produit remplacé et en deviendra propriétaire.

Annexe 2

Informations supplémentaires à propos des sociétés Epson locales

Vous trouverez les adresses des distributeurs locaux et les coordonnées de contacts sur le site www.epson.fr/support. Sélectionnez votre pays dans la liste pour accéder à votre page de support technique local.